



*Saint-Arnoult
en Yvelines*

DÉCLARATION CONJOINTE DE CHANGEMENT DE NOM
(article 334-2 du code civil)

Nous soussignés,

PÈRE

Prénom(s) :
 NOM :
 Né le :
 À :
 Domicile :

MÈRE

Prénom(s) :
 NOM :
 Née le :
 À :
 Domicile :

Déclarons que notre enfant commun

Prénom(s) :
 NOM :
 Né(e) le :
 À :
 Demeurant à (ou avec ses père et/ou mère) :

Prend désormais le nom :
 (1^{ère} partie : 2^{nde} partie :)
 Reconnu par le père le à la mairie de
 Reconnu par la mère le à la mairie de

Nous sommes informés :

1. que ce nom sera inscrit dans l'acte de naissance de notre enfant,
2. que ce nom sera également celui de nos autres enfants communs *(article 311-21 du code civil)*.

Fait à Saint-Arnoult-en-Yvelines

Le

Signatures

du père

*indiquer nom et prénom
lu et approuvé*

de la mère

*indiquer nom et prénom
lu et approuvé*

l'officier d'état civil